



## Non renouvellement congé parental

Par **cecesteph95**, le **07/09/2009** à **15:01**

Bonjour,  
Je suis actuellement en congé parental complet et je touche l'allocation de libre choix d'activité de la CAF.  
Je dois renouveler mon congé parental pour le mois de novembre et donc envoyer ma lettre pour le mois d'octobre 2009.  
A l'issus de mon congé parental je ne souhaite pas reprendre mon poste car ma société a déménagé et de plus j'ai un autre projet professionnel, créer ma propre société en auto-entrepreneur.  
J'ai donc demandé, avant mon renouvellement, un licenciement conventionnel qui m'a été refusé, j'ai voulu savoir le motif et on a refusé de me le donner.  
Je souhaiterais savoir ce qui risque d'arriver si je n'envoie pas cette lettre de renouvellement de congé parental et que je ne reprends pas mon poste.  
Il me semble que je risque le licenciement pour faute pour abandon de poste mais je ne suis pas sûre à 100%.  
D'autre part, si ils engagent bien une procédure de licenciement pour faute, pendant la durée des échanges de documents pour ce licenciement, continuerais-je de toucher mon allocation de libre choix d'activité ?  
Merci